



COMMUNE  
de  
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

**PRÉAVIS MUNICIPAL**

**N° 58/2024**

**au Conseil communal**

**Crédit d'étude pour la création d'un jardin-forêt  
pédagogique sur la parcelle 248**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## **1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objectif de demander un crédit d'étude de CHF 25'400,00 afin de créer un jardin-forêt sur la parcelle n° 248, au lieu-dit « Dessous la Vaux ».

Le but de l'étude est de définir la faisabilité du projet, les moyens à mettre en œuvre, les contraintes légales et le calendrier pour la réalisation des différentes étapes.

La zone prévue pour ce projet inclut le bassin de rétention et le vallon attenant.

## **2. Préambule**

Le service des espaces verts de la commune a répondu positivement à la demande de contact de l'association Jardin-Forêt Suisse, qui était à la recherche dès 2022 de terrains pour la mise en œuvre de projets pilotes de jardins-forêts.

Les jardins-forêts sont des systèmes de culture imitant des jeunes boisements denses, diversifiés et étagés, qui offrent de nombreux produits tels que fruits, légumes pérennes, noix, feuillages, sève, etc. et qui répondent aux défis majeurs auxquels nos sociétés font face, que ce soit au niveau du changement climatique, de la perte de biodiversité ou encore de la cohésion sociale.

Le site du vallon de Dessous la Vaux, qui a été en travaux en 2022, et le bassin de rétention adjacent à l'EMS ont été proposés afin de développer un projet de jardin-forêt qui répond aux besoins de la commune et de ses citoyens de toutes générations : offrir un cadre arborisé, gourmand, favorisant la biodiversité, contribuant à protéger la santé de la population des atteintes dues à la canicule, favorisant la participation et l'engagement de la population à travers diverses activités pédagogiques pour les écoles et le grand public, et promouvant une alimentation locale, saine et durable.

Ces axes sont ceux qui sous-tendent la démarche du PECC (Plan Energie Climat Communal), entreprise dès septembre 2023.

Les premiers contacts qui ont été établis avec l'UAPE ont été très positifs et sont encourageants.

### 3. Aspects financiers

#### Coût du préavis

<b>Étude</b>		
Relevés sur site, mise au propre	CHF	1'500,00
Projet (concept, plan)	CHF	2'500,00
Plan de plantation, y compris liste détaillée	CHF	2'250,00
<b>Autres travaux</b>		
Séances avec la commune (6 séances)	CHF	3'600,00
Étude des subventions	CHF	4'000,00
Étude réglementaire	CHF	2'000,00
Dossier de mise à l'enquête	CHF	1'500,00
Frais de géomètre	CHF	1'200,00
Dossier d'appel d'offre	CHF	2'500,00
<b>Frais secondaires</b>		
Frais d'impression et d'envoi	CHF	300,00
Divers et imprévus (~10 %)	CHF	2'105,00
<b>Montant brut HT</b>	CHF	23'455,00
TVA 8.1 %	CHF	1'899,86
Arrondi		45,14
<b>Total net TTC arrondi</b>	CHF	<b>25'400,00</b>

#### Amortissement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les durées d'amortissement des investissements sont fixées par la loi. En l'occurrence, les études sont amorties sur 10 ans dès l'aboutissement de l'étude financée par le crédit, soit un montant annuel estimé de CHF 2'540,00.

#### Financement

Cette dépense n'est pas prévue dans les « projets futurs – crédits à voter » du budget 2024. Elle n'entraîne pas de nouvelles charges d'exploitation à l'exception des amortissements obligatoires. La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond de l'endettement.

## Procédure d'adjudication

Conformément à la loi sur les marchés publics et compte tenu des valeurs-seuils AIMP actuellement en vigueur (en dessous de CHF 150'000,00 HT pour un marché de service), la procédure utilisée est celle du gré-à-gré.

L'étude sera réalisée par l'association Jardin-Forêt Suisse en collaboration avec Mille et un Jardins, entreprise de paysagisme basée à Echandens.

## 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 58/2024 adopté en séance de Municipalité du 15 juillet 2024 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide :

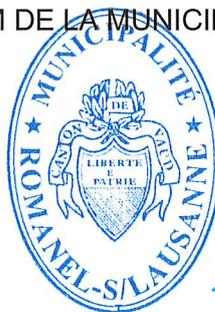
- d'accepter le préavis municipal N° 58/2024 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de CHF 25'400,00 TTC pour la réalisation d'une étude en vue de l'aménagement d'un jardin-forêt sur la parcelle 248 ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

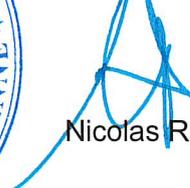
La Syndique :



Claudia Perrin



Le Secrétaire :



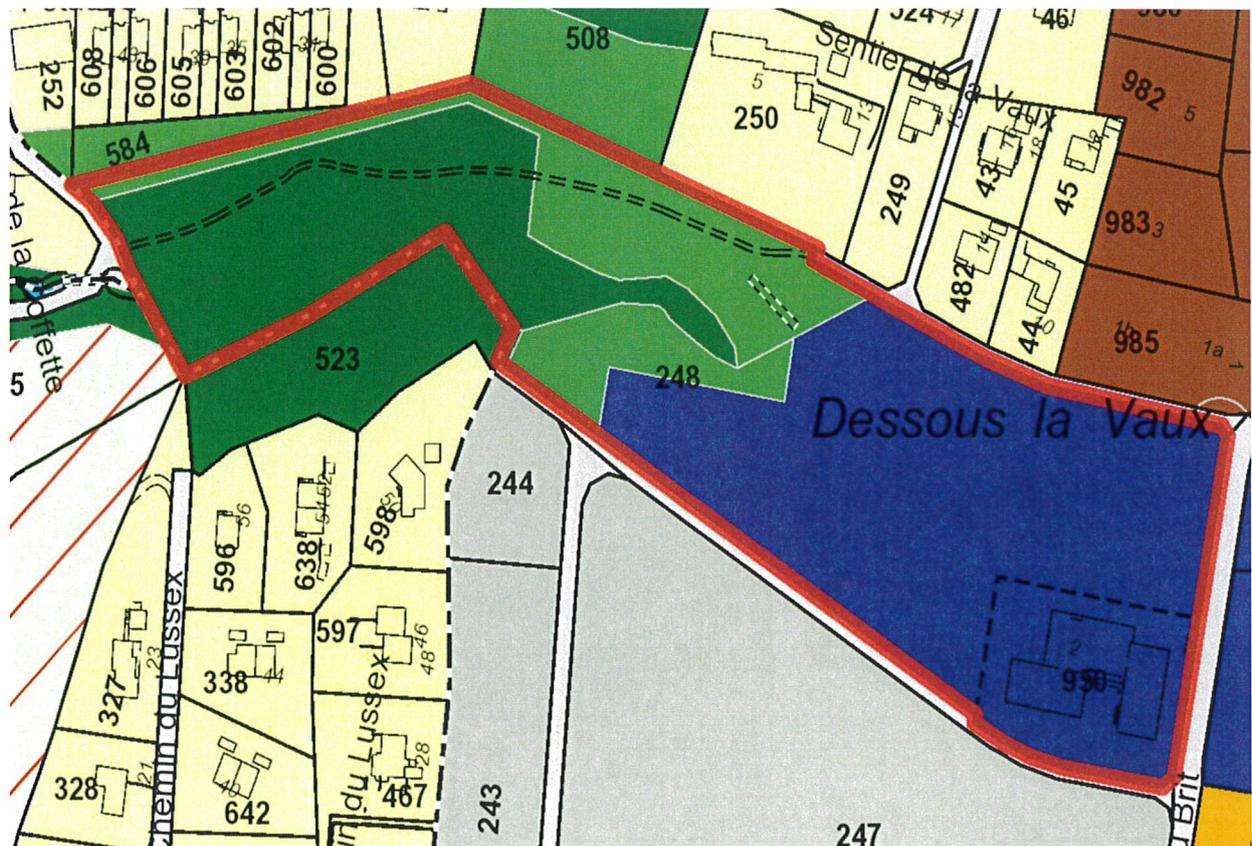
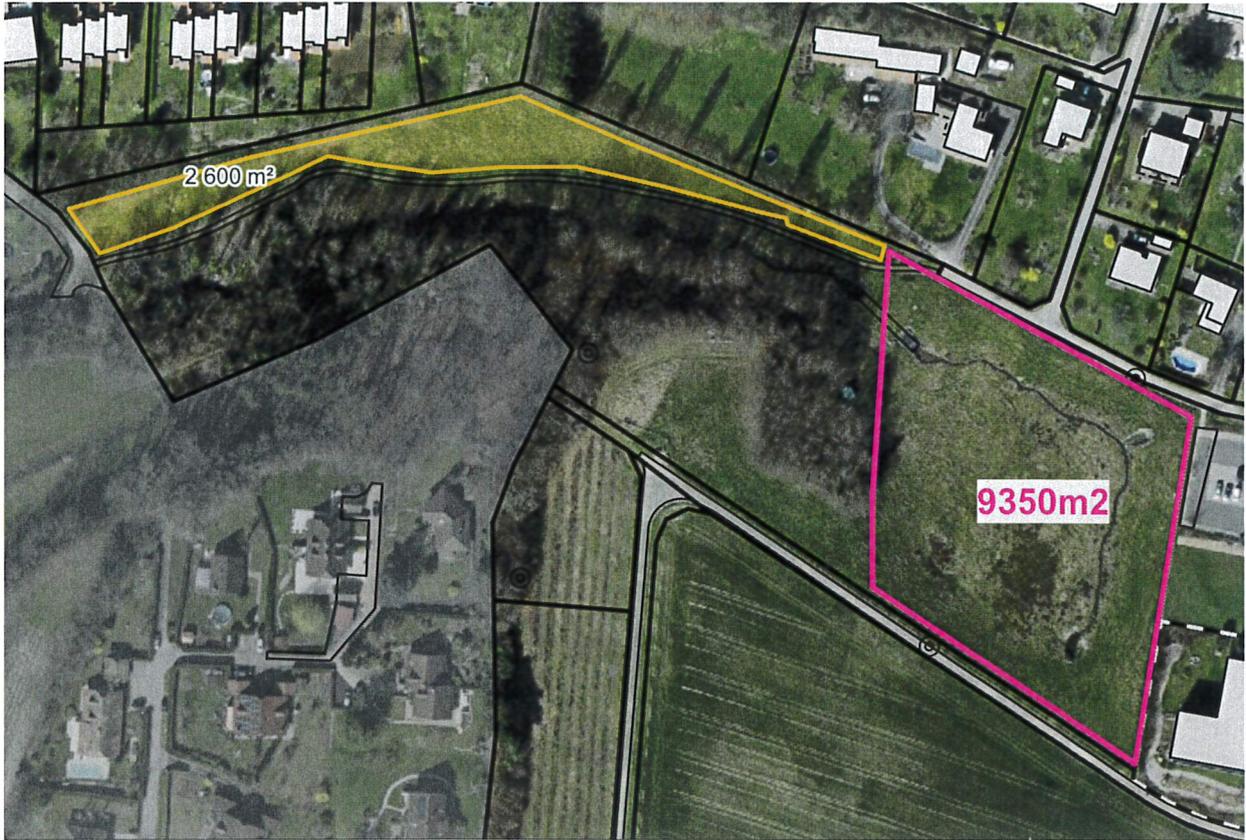
Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 15 juillet 2024

Délégué municipal : M. Blaise Jaunin, Municipal

Annexes :  
- Plan de situation de la zone prévue pour le projet  
- Exemple de réalisation





## Annexe 2 : Exemple d'aménagement réalisé par l'association

Jardin-Forêt d'Eos, au Domaine de Sous-Cor à Eysins (VD).

Le terrain est ouvert aux classes de la région et au public lors d'évènements organisés (formations, visites guidées, etc.). Un canapé forestier permet à un grand groupe de se réunir.

3000 m<sup>2</sup> ont été aménagés, avec un chemin en copeaux, environ 1500 arbres, des arbustes boutures, des légumes pérennes et des plantes vivaces.

Une serre-tunnel est prévue pour permettre des activités pédagogiques lorsque le financement nécessaire aura été trouvé.

